

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 juillet 2020

Objet

**Accès gratuit à la
piscine
municipale André
GRANJEON Été
2020 –
Approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 juillet 2020 s'est réuni à 17 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme ALFONSI – M. SAILHAN –
Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – Mme ADENIS – M. JUIF –
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET –
M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. DROILLARD à Mme COLLIN – M. MEHERZI à Mme LACUEY
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ouverture de la piscine municipale est importante pour développer l'apprentissage de la fraternité, le bien-être des Floiracais et du bien vivre ensemble.

Pour cela, la Mairie de Floirac a fait le choix d'avoir une politique tarifaire très attractive afin de permettre à tous les Floiracais de pouvoir utiliser cet espace comme lieu de loisirs et de détente.

Le tarif d'une entrée normale est de 1€ pour les enfants, et 1.70€ pour les adultes par jour.

Cette année en raison de la circulation du virus Covid 19 et des normes sanitaires que nous allons devoir appliquer, l'amplitude horaire par utilisateur sera d'environ 1h15.

Pour cette raison, au lieu de diminuer le tarif d'entrée, déjà très bas, Monsieur le Maire souhaite accorder la gratuité aux utilisateurs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider cette gratuité pour l'été 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu la proposition de grille tarifaire annexée à la présente ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la gratuité pour l'entrée à la piscine municipale pour l'été 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juillet 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre :
 Abstention :



Le Maire,